

## Compte entrepreneur et Droit de tirage [1]

En ce qui concerne la redistribution des recettes de la taxe sur les spectacles de variétés, le budget annuel du CNV respecte une clé de répartition, définie par le Règlement Intérieur et ne pouvant être modifiée que par une délibération du Conseil d'administration. Ainsi, une part des sommes CNV alimente des "comptes entrepreneurs" nominativement affectés aux redevables.

La répartition de la taxe perçue est ainsi fixée :

- 65% des perceptions nettes de la taxe alimentent un compte dit "compte-entrepreneur" affecté à chaque redevable,
- 35% des perceptions nettes de la taxe sont affectés aux programmes et actions de l'établissement.

Les sommes disponibles sur le compte-entrepreneur, sont accessibles via le "Droit de tirage". Ce dispositif qui encourage l'activité de production de spectacles des entreprises est une aide "automatique", les dossiers sont instruits par l'équipe administrative du CNV sans passage en commission.

En cas de coproduction ou de coréalisation il est possible de répartir les 65% sur plusieurs comptes-entrepreneurs :

- déclaration pdf le formulaire de retraitement est intégré à la déclaration il doit être renseigné et signé par toutes les parties en même temps que la déclaration pour pouvoir être pris en compte
- lors d'une déclaration en ligne, le formulaire de retraitement doit être envoyé dans les 10 jours suivant la validation de la déclaration pour pouvoir être pris en compte

Le Droit de tirage est accessible à toute structure affiliée dès lors

- que son compte entrepreneur est crédité d'au moins 750€,
- qu'elle justifie de projets de productions de spectacles de variétés à venir (les dates de spectacles doivent être postérieures à la demande),
- que la ou les productions déclarées à l'appui de la demande doivent être assujetties à la taxe sur les spectacles de variétés.

?

La demande peut être faite à tout moment dans l'année sans limite de nombre, pour cela il vous suffit de renvoyer le formulaire de demande complété par mail à [droidetirage@cnv.fr](mailto:droidetirage@cnv.fr) [2]

>> Le fichier de demande et le calendrier sont téléchargeables ci-contre.

(1)-Frais de perception déduits.

Pour connaître les sommes inscrites sur votre compte entrepreneur, vous pouvez vous adresser au CNV ou consulter votre espace privé sur le site Internet du CNV avec vos identifiants.

ATTENTION, l'article 7.1 du règlement intérieur prévoit la réaffectation des montants inscrits depuis 3 ans sur un compte entrepreneur dans le cas où le titulaire du compte n'aurait pas demandé à exercer ses droits liés à l'inscription des dites sommes. L'accès au droit de tirage se fait sous couvert d'affiliation au CNV, procédure gratuite et qui fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

A noter cependant qu'en cas de taxation d'office, prévue au paragraphe VIII de l'article 76 de la loi de finance rectificative pour 2003, le produit de la taxe ainsi collectée ne donne pas lieu à alimentation des comptes-entrepreneurs.

**push:** [Droit de tirage](#) [3]

[Service Droit de tirage](#) [4]

[Règlement intérieur](#) [5]

- [Accueil](#)
- Le CNV
  - [Actualités](#)
  - Partenariats et Contrats de filière
    - [Bretagne](#)
    - [Centre - Val de Loire](#)
    - [Grand Est](#)
    - [Normandie](#)
    - [Nouvelle-Aquitaine](#)
    - [Occitanie / Pyrénées-Méditerranée](#)
    - [Pays de la Loire](#)
    - [Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
    - [Ville de Paris](#)
  - Qui sommes nous ?
    - [Notre histoire](#)
    - [Missions - Cadre légal](#)
    - [Le suivi du programme Zénith](#)
    - [L'équipe](#)
  - Notre fonctionnement
    - [Notre organisation](#)
    - [Liste des instances](#)
    - [Liste des affiliés](#)
  - Informations pratiques
    - [Venir au CNV](#)
      - [Calendrier des instances](#)
    - [Téléchargez le logo du CNV](#)
  - Recrutement
- La taxe
  - [La taxe fiscale](#)
  - [Le champ de perception](#)
  - [Modalités de déclaration](#)
  - [Recouvrement](#)
  - [Déclarer](#)
  - [Compte entrepreneur et Droit de tirage](#)
- Les aides
  - [Présentation générale](#)
  - [Commissions et programmes](#)
    - [Économie des entreprises \(1\)](#)
      - [Soutien aux entreprises](#)
      - [Soutien au développement des entreprises](#)
    - [Festivals \(2\)](#)
      - [Festivals < 1,5 m€](#)
      - [Festivals >1,5m€](#)
    - [Structuration et développement professionnel \(3\)](#)
      - [Aides aux actions d'intérêt général](#)
    - [Production \(4/5\)](#)
      - [Aide aux premières parties](#)
      - [Aide à la diffusion à l'international](#)
      - [Aide à la production](#)
    - [Aménagement et équipement des salles de spectacles \(6\)](#)
      - [Aménagement et équipement de lieux en fonctionnement](#)
      - [Équipement de nouveaux lieux](#)
    - [Activité des salles de spectacles \(7\)](#)
      - [Aide à la diffusion](#)
      - [Aide à la pré-production scénique](#)
      - [Soutien aux promoteurs diffuseurs](#)
    - [Résidences \(8\)](#)
      - [Résidences musiques actuelles](#)
    - [Export \(9\)](#)

- [Programme transversal d'avances de trésorerie](#)
- L'affiliation
  - [Pourquoi s'affilier ?](#)
  - [Comment s'affilier ?](#)
  - [Affiliation annuelle](#)
  - [Changement de situation juridique](#)
- Les ressources
  - [L'activité ressource du CNV](#)
    - [Statistiques sur la diffusion des spectacles](#)
    - [Économie des structures et des projets](#)
    - [Publications, rencontres, tables rondes](#)
  - [Observatoire de l'économie de la filière musicale](#)
    - [La diversité musicale dans le paysage radiophonique](#)
    - [La diversité musicale dans le paysage audiovisuel](#)
    - [Baromètre des investissements publicitaires](#)
    - [Offre de musique numérique](#)
    - [Les marchés de la musique enregistrée](#)
    - [Autres études](#)
  - [Archives](#)
  - [Liens utiles](#)
    - [Emploi/formation et organismes sociaux](#)
    - [Centres de ressources et observatoires nationaux](#)
    - [Edition musicale et industrie phonographique](#)
    - [Exportation et actions internationales](#)
    - [Organismes de soutien](#)
    - [Partenaires sociaux du spectacle : syndicats et fédérations](#)
    - [Réseaux et fédérations nationales](#)
    - [Sociétés de gestion collective des droits](#)
    - [Autres](#)
- Les services commerciaux
  - [Promotion des spectacles](#)
  - [Assistance à maîtrise d'ouvrage](#)
  
- [Contact](#)
- [FAQ](#)
- [Plan du site](#)
- [Informations légales](#)
  - [Calendrier](#)

**URL source:** <http://www.cnv.fr/compte-entrepreneur-et-droit-tirage>

**Liens:**

- [1] <http://www.cnv.fr/compte-entrepreneur-et-droit-tirage>
- [2] <mailto:droitdetirage@cnv.fr>
- [3] <http://www.cnv.fr/droit-tirage-0>
- [4] <http://www.cnv.fr/service-droit-tirage>
- [5] <http://www.cnv.fr/reglement-interieur>